

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PREFET DE POLICE PREND UN ARRETE DE FERMETURE DES COMMERCES DANS LE QUARTIER DE BARBES-ROCHECHOUART

Paris, le 15 mai 2021

Un arrêté préfectoral en date du 13 mai 2021 pris conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur interdit la manifestation déclarée par l'Association de palestiniens en Ile-de-France prévue le 15 mai 2021 ; le tribunal administratif a confirmé la validité de cette interdiction.

En raison des risques sérieux de troubles à l'ordre public liés au rassemblement de personnes qui braveraient cette interdiction dans le secteur de Barbès-Rochechouart, l'organisateur ayant maintenu son appel à manifester, le préfet de Police Didier Lallement prend, par précaution, un arrêté de fermeture des commerces dans le quartier de Barbès-Rochechouart, ce samedi 15 mai 2021 à partir de 12 heures dans le secteur délimité par les voies suivantes :

- boulevard de la Chapelle, entre la rue Stephenson et le boulevard Barbès,
- boulevard de Rochechouart, entre le boulevard Barbès et la rue de Clignancourt,
- rue de Clignancourt, entre le boulevard de Rochechouart et la rue Ordener,
- rue Ordener, entre la rue de Clignancourt et la rue Stephenson,
- rue Stephenson en totalité,
- rue de Tombouctou jusqu'au boulevard de la Chapelle.

La fermeture des commerces restant ouverts dans le cadre du confinement a pour objectif d'éviter au maximum les dégradations pouvant être commises par des rassemblements violents de personnes qui s'en prendraient à ces commerces et qui pourraient utiliser des éléments de mobilier comme armes par destination contre les forces de l'ordre.

Contact presse préfecture de Police

Tél : 01 53 71 28 73

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris